

Envoyé en préfecture le 12/09/2024

Reçu en préfecture le 12/09/2024

Publié le

S'LO

ID : 044-244400438-20240911-DE179_B100924-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU BUREAU – SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 septembre, LES MEMBRES DU BUREAU DE GRAND LIEU COMMUNAUTE se sont réunis à 18h00 au siège communautaire à La Chevrolière.

Étaient présents :

- | | |
|-----------------------------------|------------------------------|
| ✓ M. Johann BOBLIN | ✓ M. Yannick FÉTIVEAU |
| ✓ M. Frédéric LAUNAY | ✓ M. Patrick BERTIN |
| ✓ M. Jean-Jacques MIRALLIÉ | ✓ M. Bernard COUDRIAU |

Étaient absents :

- | | |
|----------------------------|----------------------------|
| ✓ M. Loïc PLANET | ✓ M. Stéphan BEAUGÉ |
| ✓ Mme Karine PAVIZA | |

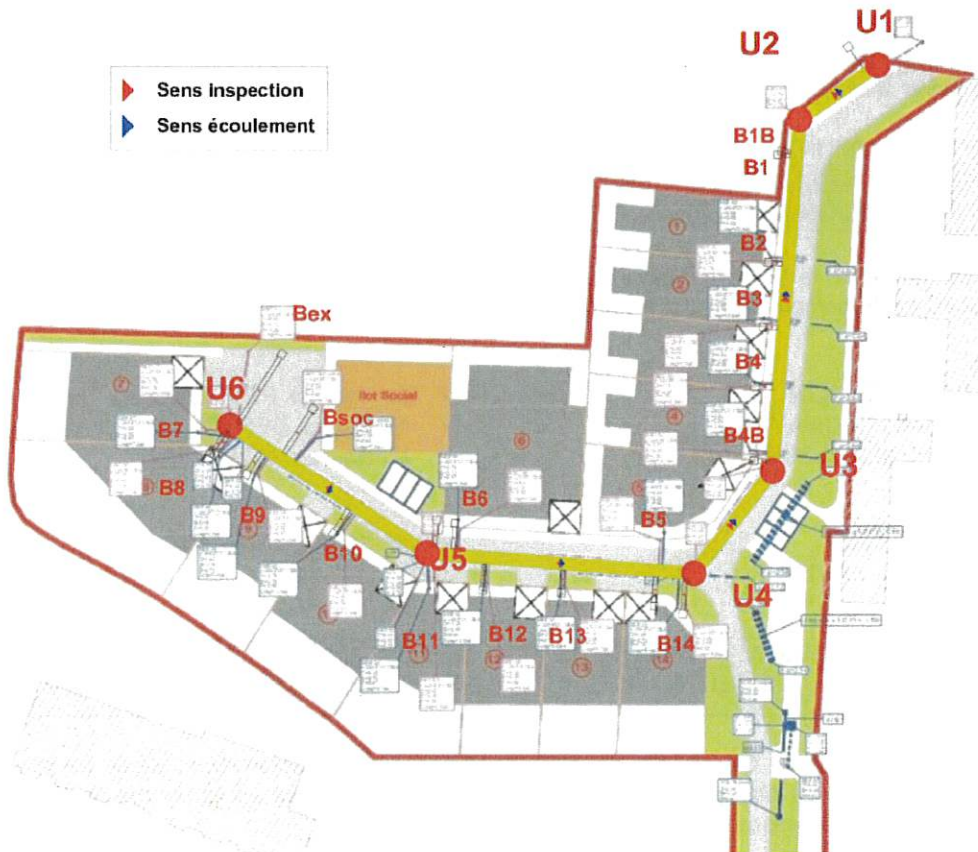
RETROCESSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT D'EAUX USEES – LOTISSEMENT LES BRESSES – RUE DE L'ILE VERTE - COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

La commune de Saint Philbert de Grand Lieu souhaite accepter la rétrocession d'une partie de la voirie aménagée lors de la création du lotissement des Bresses. La voirie rétrocédée est située rue de l'île Verte (partie en jaune sur le plan ci-dessous).



En tant que gestionnaire de la compétence assainissement collectif, Grand Lieu Communauté est consultée pour la rétrocession du réseau des eaux usées sur cette emprise.

Le réseau d'assainissement des eaux usées en question est composé de 3 tronçons (des regards U1 à U4) comprenant 6 branchements et 4 regards. Le collecteur représente un linéaire de 90 ml.



Pour valider cette rétrocession, Grand Lieu Communauté a demandé les essais suivants :

- _essais d'étanchéité sur les collecteurs, regards et branchements,
- _inspection caméra du collecteur et des branchements,
- _contrôles de conformité (test au colorant) des habitations.

Ces essais sont tous conformes. Une inspection caméra complémentaire du tronçon U1-U2 a été réalisée en juillet 2024 car il était en charge lors du premier passage. L'ITV réalisée ne montre aucune anomalie.

Au vu de ces éléments, il est proposé d'accepter l'intégration dans le domaine public du réseau d'assainissement des eaux usées rue de l'Île Verte. Cela induit que ce réseau soit exploité dans le cadre du contrat de délégation de service public avec la SAUR.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2016 portant sur les compétences de Grand Lieu Communauté et indiquant notamment que la Collectivité exerce, en lieu et place des communes membres, la compétence assainissement collectif ;

VU le règlement du service public d'assainissement collectif adopté en Conseil communautaire le 6 juillet 2021 et rendu applicable à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil communautaire au Bureau, pour prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention de rétrocession des réseaux d'eaux usées ;

CONSIDERANT que l'ensemble des éléments demandés dans le cadre de la convention ont été transmis et les travaux de remise en état réalisés ;

Le Bureau de Grand Lieu Communauté, DECIDE, A L'UNANIMITÉ,

Envoyé en préfecture le 12/09/2024

Reçu en préfecture le 12/09/2024

Publié le

ID : 044-244400438-20240911-DE179_B100924-DE

S²LOW

Article 1 : D'APPROUVER la rétrocession et l'intégration dans le domaine public du réseau d'eaux usées de la rue de l'Île Verte – Lotissement Les Bresses – Commune de Saint Philbert de Grand Lieu.

Article 2 : DE PRECISER que cette rétrocession se fait à titre gracieux.

Article 3 : D'AUTORISER M. le Président à lancer la procédure de rétrocession du réseau d'eaux usées et à signer tous documents relatifs à cette procédure.

Acte n° : DE179-B100924

Publié sur le site internet le : 13/09/24

Fait à la Chevrolière, le 11 septembre 2024,
Le Président,

M. Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 12/09/2024
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

